

Intérieur

RECTIFICATIF

Arrêté du 27 novembre 2013 autorisant les communes à percevoir des contributions

En référence à la publication de l'arrêté du 27 novembre 2013 autorisant les communes à percevoir des contributions dans la Feuille des avis officiels N°97 du mardi 3 décembre 2013, l'impôt sur les chiens de Sergey est corrigé à 1.-p/Fr., au lieu de 0.5.-p/Fr.

COMMUNES	Adopté en	Valable jusqu'en	Chiens
			Fr.
DISTRICT DU JURA-NORD VAUDOIS			
Sergey	2013	2014	1.-p/Fr.

Service des communes et du logement